

AMAP Label et la Blette

Bulletin d'adhésion (année 2017)

Partie à conserver par l'adhérent

1. L'association

Nom : AMAP Label et la Blette

Adresse : Maison de l'Ecologie, 4 rue Bodin 69001 LYON

2. Période de validité et modalité de l'adhésion

● L'adhésion prend effet à compter du jour de remise du bulletin complété et accompagné du règlement de la cotisation annuelle. L'adhésion s'étend jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

● Pour l'année 2017, la cotisation s'élève à **20 €** (chèque libellé à l'ordre de AMAP Label et la Blette).

Celle-ci est ramenée à **10 euros** pour une adhésion **en Octobre**.

Une partie de la cotisation (5 + 1 €) est reversée à Alliance (Rhône-Alpes et Rhône), associations qui fédèrent les AMAP. Le reste de la cotisation permet de financer les frais courants.

● L'adhérent s'engage :

- à prendre connaissance des conditions propres au fonctionnement de l'association (statuts, charte des AMAP, règlement intérieur)

- à assurer la permanence de 2 à 3 distributions par contrat.

3. Informations pratiques

Site Web, pour se tenir au courant de l'actualité de l'AMAP : <http://www.labeletlablette.org/>

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet les informations concernant le fonctionnement de l'association seront disponibles sur le point de distribution.

✂.....✂.....✂.....✂.....

AMAP Label et la Blette

Bulletin d'adhésion (année 2017)

Partie à remettre à l'association

L'adhérent,

NOM : **Prénom** :

Adresse :

Tél. : **E-mail** :

a réglé la cotisation de 20 € (10 € en Octobre) pour l'année 2017 et reconnaît avoir pris connaissance des conditions propres au fonctionnement de l'AMAP Label et la Blette (*statuts, charte des AMAP, règlement intérieur*).

Fait à Lyon le ... / ... / 2017

Signature de l'adhérent :